

**Commune de Saint Germain-du-Bois**  
**Procès-verbal de la séance du mercredi 19 octobre 2022 à 20 h 30**

Sont présents : Annick BONIN, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX, Christiane ESTELA, Sylvie GAY, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Pascal PAGET, Francis PILETTE, Nadine ROBELIN, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Christian BOSCH, Rémi BOURGUIGNON, Blandine GROS, Catherine HUSSON

Christian BOSCH a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.

Rémi BOURGUIGNON a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.

Blandine GROS a donné pouvoir à Jean-Paul CAVARD.

Catherine HUSSON a donné pouvoir à Françoise MARIZY.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

**ORDRE DU JOUR :**

- **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties**
- **2022-10-01 - Décision modificative Budget Assainissement**
- **2022-10-02 - Décision modificative Budget communal**
- **2022-10-03 - Subvention à l'association des parents d'élèves « Les P'tiots Minois »**
- **2022-10-04 - Convention d'utilisation de la salle des fêtes**
- **2022-10-05 - Convention Tennis-Club**
- **2022-10-06 - Dénomination du complexe sportif**

**QUESTIONS A TRAITER**

---

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 8 septembre 2022 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2022 est approuvé.

- **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :**

En raison de l'obligation conférée par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations que ce dernier lui a accordées en date du 26 mai 2020. Elle donne ainsi lecture des différents devis qu'elle a signés entre le 12 septembre et le 12 octobre 2022.

- **2022-10-01 - Décision modificative Budget Assainissement :**

Sur le budget assainissement, une modification doit être apportée en fonctionnement, la somme de 1 801,00 € inscrite à l'article 6061 chapitre 11 (fournitures non stockables) doit être inscrite à l'article 6817 chapitre 68 en dotation aux dépréciations des actifs.

**Le Conseil Municipal autorise cette modification.**

- **2022-10-02 - Décision modificative Budget communal :**

Sur le budget communal, une modification doit être apportée en fonctionnement : la somme de 145,00 € portée à l'article 6061 au chapitre 11 (eau et assainissement) doit être inscrite à l'article 6817 chapitre 68 en dotation aux dépréciations des actifs.

**Le Conseil Municipal autorise cette modification.**

- **2022-10-03 - Subvention à l'association des parents d'élèves « Les P'tiots Minois » :**

Une association de parents d'élèves, baptisée « Les P'tiots Minois », a été créée le 6 septembre dernier. Elle a adressé en Mairie une demande d'aide financière pour mener à bien ces activités. Compte-tenu de l'intérêt des activités de cette association, Mme le Maire propose d'accorder une subvention de 800 € pour aider à la mise en place de manifestations. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 800 € à l'association « Les P'tiots Minois » et autorise Mme le Maire à signer tous les pièces nécessaires.**

- **2022-10-04 - Convention d'utilisation de la salle des fêtes :**

Mme le Maire rappelle que lors de la location de la salle des fêtes, une convention d'utilisation est signée avec les utilisateurs. Elle précise qu'il est nécessaire de modifier les termes du chapitre 4 de la convention, relatif aux consignes de sécurité.

**Après avoir pris connaissance des modifications proposées, le Conseil Municipal adopte les termes de cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.**

- **2022-10-05 - Convention Tennis-Club :**

Mme le Maire indique qu'une convention a été mise en place avec le tennis-club, en date du 27 juillet 2006, pour la mise à disposition à titre gracieux d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AP n°323 sur laquelle le pool house et deux terrains de tennis ont été construits. Cette convention a été signée pour une durée de 15 ans, si bien qu'il convient d'établir une nouvelle convention de mise à disposition.

**Le Conseil Municipal approuve le projet de convention et autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Tennis-club de Saint Germain-du-Bois, étant précisé que cette convention deviendrait caduque en cas d'enlèvement du club-house actuel, si bien que le terrain serait restitué à la commune.**

- **2022-10-06 - Dénomination du complexe sportif :**

Mme le Maire explique que, compte-tenu de l'importance, pour la commune, du stade et de ses équipements, situés Champ de la Croix Rouge, il convient de donner un nom à ce site. Elle propose en conséquence de le baptiser « *complexe sportif André JACQUES* ». Elle précise en effet que la construction du complexe a débuté sous le mandat de M. JACQUES, maire de la commune de 1989 à 2001 et maire honoraire.

**Le Conseil Municipal adopte cette dénomination et charge Mme le Maire de communiquer cette information, en particulier aux services de la Poste.**

Le complexe sportif au nom de M. André JACQUES sera inauguré le 5 novembre prochain.

Concernant le programme de travaux 2022 sur notre commune, ceux-ci ont été réalisés rue du Bois des Dames (relais assistantes maternelles et crèche).

• **Informations diverses :**

- Un devis a été reçu en Mairie pour la pose d'un filet destiné à arrêter les ballons du city stade, ceux-ci tombant régulièrement dans le jardin de la maison voisine. Cet investissement pourrait être porté au budget 2023.
- 
- Partenariat avec le magazine *Bienvenue Chez Nous* : une salle de réunions sera mise gracieusement à disposition de Victoire BEAUVERD.
- Le Préfet Julien CHARLES quitte ses fonctions. Yves SEGUY, actuellement en poste dans les Vosges, est nommé en remplacement.
- L'ancienne trésorerie a été mise en vente chez Me BAUD.
- Le Major de Gendarmerie propose au Conseil Municipal de visiter la gendarmerie. Il indique également qu'une réunion des Voisins Vigilants et Solidaires doit être organisée car des nouveautés sont intervenues.
- Le cross du collège aura lieu le 20 octobre.
- Il se pourrait que le repas Moules-frites ne soit pas organisé lors de la fête patronale 2023. Si tel était le cas, la commission Vie associative travaillera sur la façon de le remplacer.
- Le Conseil Jeunes visitera le Conseil Départemental le 24 octobre prochain et rencontrera le Président André ACCARY.
- Le Repas de Noël avec le personnel communal aura lieu le 2 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 30.  
Les prochaines séances sont fixées aux mercredi 16 novembre et jeudi 15 décembre 2022 à 20 h 30.

le Maire  
Nadine ROBELIN



le secrétaire  
Pascale LAURAIN



## INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

---

- **Construction restaurant scolaire - Rapport de réunion de présentation APD et approche financière du coût des travaux, notice sur le coût de fonctionnement du bâtiment :**

Lors de la réunion du 27 septembre, le choix du mode de chauffage s'est porté sur un poêle à granulés de bois, afin de diversifier les sources d'énergie de la commune.

L'investissement s'établit à 1 601 364 € TTC, incluant l'augmentation des coûts de construction, mais ne comprenant pas le mobilier intérieur, pour un chiffre prévisionnel établi par l'ATD de 1 736 634 €. 30% Des subventions équivalentes à 30 % du montant des travaux sont d'ores et déjà assurés. Le permis de construire sera déposé sous quinzaine et les travaux pourraient démarrer en février - mars 2023.

L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture permettra la production d'électricité, qui sera autoconsommée à hauteur de 35 %.

Le coût annuel de fonctionnement prévisionnel du bâtiment s'élève à 12 654 €.

- **Compte-rendu de l'assemblée générale de l'Entraide San-Germinoise :**

M. Jean-Paul CAVARD présente le compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2022, qui a permis d'organiser les manifestations de l'association pour cette fin d'année :

- Buvette et tombola du marché estival des producteurs du mois d'août
- Vente de boudin, le 8 octobre
- Marche Rose, le 16 octobre. Pour cette première édition, 350 marcheurs - adultes et enfants - ont participé. Une remise de chèque au profit de la Ligue contre le Cancer sera prochainement organisée, en présence des sponsors et des bénévoles.

- **Commission Marchés- Foire-Tourisme :**

Mme Aurélie SERVAN dresse le compte-rendu de la réunion du 20 septembre :

- Camping : renouvellement des 2 \*\*
- Marché estival des producteurs : meilleure visibilité et fréquentation sur la place du marché. Ce format sera reconduit à l'identique en 2023.
- Marché des artistes : retour positif des exposants, les animations musicales seront renouvelées l'année prochaine.
- Transformation de la bascule en boîte à livres : la décoration extérieure sera confiée à Olivier DUFOUR, qui effectuera également l'habillage du pignon du bâtiment d'accueil du camping.

- **Liste des délibérations du SICED :**

Les délibérations traitées par le Comité syndical du 29 septembre sont présentées.

M. Jean-Paul CAVARD indique que les déchets recyclables seront collectés en porte-à-porte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, en alternance avec les ordures ménagères, soit tous les 15 jours.

- **Syndicat mixte des eaux de la Seillette :**

M. Jean-Claude VIEUX explique que l'assemblée générale du 14 septembre a procédé à l'attribution du marché de travaux pour la réhabilitation des châteaux d'eau. Le maître d'œuvre sera la société ALTEREO et les travaux seront réalisés par le groupement ETANDEX - SAUR. A partir de février 2023, les châteaux d'eau de Sagy et Saint Germain-du-Bois seront rénovés. En 2024, ce sera au tour des ceux de Le Fay et Le Tartre.